

2 novembre 2000, Québec

Allocution à l'occasion de la remise de la Médaille de l'Assemblée nationale à Michel Auger

Monsieur le Président,

Lorsque l'on m'a informé, en Conseil des ministres, de l'attentat dont avait été victime Michel Auger, j'ai été non seulement bouleversé mais aussi profondément choqué. C'est avec soulagement que j'ai appris par la suite que son état de santé n'inspirait plus de craintes.

Le Québec n'a jamais été une société où règne la violence. Nous avons la chance de vivre dans un endroit où les libertés, en particulier la liberté d'expression, sont des valeurs reconnues. Nous préférons régler nos problèmes en débattant civilement et en acceptant les différences. Nous refusons de considérer la menace ou l'intimidation comme outil de changement.

Au fil des années, plusieurs ont probablement pensé que la violence d'opinion à l'égard de citoyens ou de journalistes, observée malheureusement dans d'autres pays, ne pouvait atteindre le Québec. Le mercredi 13 septembre dernier, l'actualité nous a brutalement rappelé que nous n'étions à l'abri de rien.

Je suis personnellement très sensible à la présence de Michel Auger parmi nous aujourd'hui. Mes premiers mots seront pour l'homme. Il est rassurant et réconfortant de le voir revenir à la vie normale, de constater qu'il a repris la forme, qu'il a conjuré le mauvais sort. J'ai aussi une pensée pour les membres de sa famille et ses intimes. J'imagine l'angoisse qu'ils ont vécue dans les heures qui ont suivi ces événements, où le temps s'égrène toujours trop lentement. À voir Monsieur Auger aujourd'hui, ses proches peuvent sans doute envisager sereinement les années qui viennent.

Bien sûr, on ne peut parler de Michel Auger sans parler de sa passion: son travail de reporter. La qualité première qui a toujours guidé ses actions est le courage. Il lui en a fallu une bonne dose depuis une trentaine d'années pour faire son travail. Vous-même, Monsieur le Président, pouvez témoigner des difficultés inhérentes au travail et aux révélations d'un journaliste d'enquête. Michel Auger, lui aussi, n'a jamais fait le choix du silence. Sa plume est au service de l'information.

Plusieurs ont aussi souligné, avec raison, l'intégrité de Michel Auger. Malgré la sensibilité des dossiers dont il assure la couverture, la nécessité d'obtenir des informations de sources diverses et l'implacable loi du silence, il a conservé une rigueur sans faille. C'est ce sentiment d'admiration qui nous unit aujourd'hui. Même si l'humilité de ce journaliste est bien connue, il symbolise maintenant la lutte incessante que nous devons mener contre le crime organisé. Et c'est avec force que je réitère que nul ne nous fera taire, nul ne nous intimidera, nul ne nous empêchera de lutter sans relâche contre ces criminels pour qui la vie d'un homme ou d'une femme n'a aucune valeur.

Il faut réaffirmer haut et fort que les droits fondamentaux des citoyens du Québec ne peuvent

être limités ou bafoués par des attaques de cette nature. Si nous acceptons cette alternative, nous aurons perdu le combat de la liberté.

C'est pour cela qu'au-delà de la personne à qui un hommage bien mérité est rendu aujourd'hui, je veux rappeler l'importance des droits et libertés acquis au fil des siècles et dont la préservation demande une attention constante. Des dizaines de collègues de Monsieur Auger et des milliers de gens au Québec ont manifesté dernièrement leur attachement à ces valeurs, qui motivent aussi notre engagement politique.

Je vous souhaite donc la bienvenue dans cette assemblée Monsieur Auger. Nous sommes heureux de vous voir parmi nous.

Votre courage et votre refus du silence nous inspirent et nous incitent à réitérer notre détermination à bâtir une société tolérante et exempte de violence.

Merci.